

---

## LES TARIFS SELON LES ZONES (P.42 À 50)

---

L'Agence du stationnement procède annuellement à une évaluation des tarifs afin de les adapter pour mieux répondre aux objectifs sous-tendant ce plan et le plan Iris 2. Les tarifs retenus se situent dans le bas des fourchettes établies par l'ordonnance.

### RÈGLES GÉNÉRALES À TOUTES LES ZONES

(À L'EXCEPTION DES ZONES PONCTUELLES DE STATIONNEMENT PAYANTES).

---

Dans toutes les zones payantes le 1er quart d'heure est gratuit.

Dans toutes les zones réglementées (excepté la verte) une redevance forfaitaire de 25EUR est automatiquement appliqué dans le cas d'une transgression du cadre réglementaire. Pour que cette redevance forfaitaire puisse jouer son rôle dissuasif, le contrôle du respect du stationnement réglementé devra être particulièrement assidu.

---

### ZONE ROUGE.

---

Le tarif horaire du stationnement en zone rouge est limité à une durée de deux heures.  
Les cartes de dérogation ne sont pas valables en zone rouge.

ZONE ROUGE		
Durée	Incrément (€)	Prix (€)
0h15	0,00	0,00
0h30	0,50	0,50
0h45	0,75	1,25
1h00	0,75	2,00
1h15	0,75	2,75
1h30	0,75	3,50
1h45	0,75	4,25
2h00 (max)	0,75	5,00

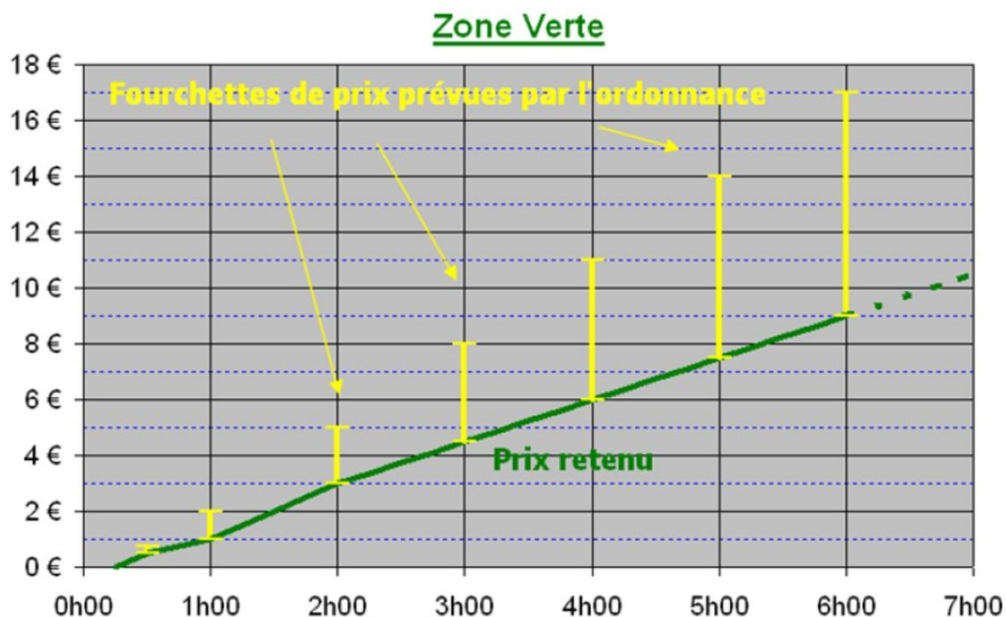
## ZONE ORANGE

Le tarif horaire du stationnement en zone orange est limité à une durée de deux heures. La validité des cartes de dérogation en zone orange est laissée à la bonne appréciation des communes.

ZONE ORANGE		
Durée	Incrément (€)	Prix (€)
0h15	0,00	0,00
0h30	0,50	0,50
0h45	0,25	0,75
1h00	0,25	1,00
1h15	0,50	1,50
1h30	0,50	2,00
1h45	0,50	2,50
2h00 (max)	0,50	3,00

## ZONE VERTE

Pas de limitation horaire. Le tarif horaire du stationnement en zone verte est identique à la zone orange pour les deux premières heures. Le prix après 9h00 de stationnement atteint les 13,50€. Les cartes de dérogation sont valables en zone verte. Sur demande de la commune ou après étude, l'Agence peut instaurer la possibilité de moduler le tarif «zone verte» en un tarif «haute pression» et un tarif «basse pression», selon la pression constatée pour la zone concernée. En zone «haute pression», le tarif à appliquer atteindrait le maximum de l'ordonnance, incitant ainsi pour cette zone le recours à la solution 'hors voirie' de manière rentable.



## ZONE BLEUE

---

---

Le stationnement en zone bleue est gratuit dans la limite de la durée autorisée (deux heures si pas de dérogation).

ZONE BLEUE		
Durée	Incrément (€)	Prix (€)
2h00 (max)	0,00	0,00

## ZONES PONCTUELLES DE STATIONNEMENT PAYANTES (P.72)

---

---

Des zones ponctuelles de stationnement spécifiques, utilisables gratuitement pour les chargements et déchargements peuvent simultanément être gérées en stationnement payant à destination d'autres usagers. Un tarif unique et forfaitaire de 100 € est alors appliqué par demi-journée. Ce tarif élevé a vocation à maximiser la probabilité que celui-ci reste disponible pour les chargements et déchargements. Les horaires sont déterminés en fonction des besoins. Une autre réglementation peut s'appliquer aux autres moments.